



XCE LA TEMERAIRE 2014

SOMMAIRE

1. DEFINITION
2. PARTICIPATION
3. CATEGORIES D'AGE
4. CIRCUIT
5. ENGAGEMENTS
6. ATTRIBUTION DES NUMEROS
7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF
8. MATERIEL ET ASSISTANCE TECHNIQUE
9. EQUIPEMENT
10. ZONE DE DEPART
11. PROGRAMME DE COURSE
12. MISE EN GRILLE
13. DEROULEMENT DE L'EPREUVE
14. CLASSEMENT
15. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES
16. PENALITES
17. RECLAMATIONS
18. ANNEXES

1. DEFINITION

- 1.1 Le cross-country Eliminator (XCE) est un format de course de vélo tout-terrain, qui voit s'affronter quatre coureurs sur un circuit court. Les 2 coureurs les plus rapides peuvent participer à la manche suivante, tandis que les deux derniers sont éliminés. Le XCE est un mélange de four-cross et de XC.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres FFC pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Cette épreuve est ouverte :

Pour la course hommes à partir de cadet, aux compétiteurs titulaires du licence FFC 1/2/3 ème catégorie, PASS Cyclisme.

Pour la course dames à partir de cadette, aux compétitrices titulaire du licence FFC 1/2/3 ème catégorie, PASS Cyclisme.

NB : Les licenciés à la journée peuvent prendre part à la course.

- 2.2 En raison des importantes contraintes techniques qu'imposent la mise en place d'une épreuve de VTT en centre-ville (fermeture de rues à la circulation, fermeture de zones de stationnement...), l'organisateur se réserve le droit d'annuler cette course s'il jugeait insuffisant le nombre d'engagés. L'annulation est également possible en cas d'arrêté municipal en ce sens quelle qu'en soit la raison.

3. CATEGORIES D'AGE

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des compétiteurs dans les catégories. Cependant, suivant le nombre d'inscrits, les courses pourront regrouper plusieurs catégories, par exemple, cadets et juniors.

4. CIRCUIT

- 4.1 Caractéristiques (voir le tracé en annexe)

Le parcours comprendra comme principales caractéristiques :

- Une aire de départ avec des couloirs de minimum 0,80 m de large, matérialisés au sol sur les 5 premiers mètres de course.
- Un circuit d'environ 600 m permettant une course dynamique et une bonne visibilité spectateurs.
- Quelques obstacles techniques naturels et artificiels (passerelle, saut, escaliers,...)
- De possibles montées courtes.
- Peu de passages en trace unique.
- Des départ et arrivée décalés pour enchaîner rapidement les manches.

- 4.2 Contrôles de passage

- Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout où partie des pointages ainsi réalisés.
- Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.
- Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.
- Le coureur est seul responsable de son parcours.

5. ENGAGEMENTS / INSCRIPTIONS

5.1 Les inscriptions s'effectueront par le biais d'internet à l'instar des épreuves de coupe de Lorraine. Cependant, elles pourront également être enregistrées selon les modalités prévues par les organisateurs dans le cadre de l'évènement VTT la Téméraire. Aucune inscription ne sera prise sur place, la clôture des engagements sera effective samedi 28 juin à midi.

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

6.1 Les numéros de course seront attribués selon les résultats des qualifications chronométrées. A savoir, par ordre croissant de numéros du plus rapide au moins rapide. Des tranches de numéros seront réservées à chaque catégorie en lice, par exemple, plaques de cadre cadets de 50 à 80.

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 7.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Vôge VTT. Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à 16h30 sur le site de départ.
- 7.2 Un concurrent ne sera considéré comme engagé que lorsque son nom sera sur les listes de départ et qu'il aura signé la feuille d'émargement.

8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

- 8.1 Les vélos admis dans les épreuves de XC Eliminator devront répondre aux normes en vigueur pour le cross-country.
- 8.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 8.3 La plaque de cadre doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et/ou le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors.
- 8.4 Assistance technique
- L'assistance technique en course est interdite sur cette épreuve.
 - Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.
- 8.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

9. EQUIPEMENT

- 9.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.
- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

10. ZONE DE DEPART

- L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales ou l'arrière des lignes.
- Les lignes doivent être espacées et peuvent comporter un concurrent tous les 80cm minimum.
- Au départ, les coureurs peuvent être maintenus en équilibre par un assistant
- Les lignes de départ sont matérialisées au sol sur les 5 premiers mètres. Les coureurs doivent rester dans leur couloir dans cette zone initiale.

11. PROGRAMME DE COURSE

RESUME :

Les 32 meilleurs hommes et les 16 meilleures dames de chaque catégorie sont retenus à l'issue des qualifications individuelles (parcours chronométré sur 1 tour) pour s'affronter ensuite en poules de 4. A chaque course, les 2 premiers sont qualifiés pour le tour suivant.

Les 2 premiers des demi-finales se rencontrent en finale, les pilotes éliminés sont classés de la 5^{ème} à la 32^{ème} place selon le temps enregistré lors des qualifications sur le parcours chronométré.

DEROULEMENT COURSES HOMMES :

Un passage individuel chronométré sur 1 tour de circuit pour désigner les 32 qualifiés.

Qualification des 32 meilleurs temps :

- 8 manches de 4 en 1/8 de finale sur 1 tour de circuit pour un temps approchant les 3 mn.
- 4 manches de 4 en quart de finale sur 1 tour de circuit
- 2 manches de 4 en demi-finale sur 1 tour de circuit
- 1 finale à 4 sur 1 tour de circuit

DEROULEMENT COURSES DAMES :

Même procédure avec qualification des 16 meilleurs temps sur 1 tour

- 4 manches de 4 en quart de finale sur 1 tour de circuit
- 2 manches de 4 en demi-finale sur 1 tour de circuit
- 1 finale à 4 sur 1 tour de circuit

12. MISE EN GRILLE

Elle s'effectuera selon les temps de qualification. A chaque course de 1/8ème de finale (ou quart de finale pour les dames), on associera 2 pilotes du haut de classement à 2 pilotes du bas de classement. On mélangera ensuite les pilotes suivant la même méthode, par exemple qualifiés de la course 1 avec qualifiés de la course 8.

13. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Horaires prévisionnels :

16h30 : Ouverture du circuit

17h30 : Début des tours chronométrés

18h30 : Début des phases finales

14. CLASSEMENT

14.1 A l'issue de l'épreuve, les classements suivants seront établis :

- Hommes = cadets, juniors, espoirs/seniors, masters
- Dames = cadettes/juniores, seniores

14.2 Les classements seront affichés et signés par le secrétaire de course et le juge à l'arrivée.

15. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- Pour chaque épreuve, un podium sera organisé.
- Les cérémonies protocolaires se feront 30 mn maximum après les courses.
- La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire.
- Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

16. PENALITES

- Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :
 - au départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non port du casque: refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course: mise hors course.
- Non-respect de sa ligne de départ : mise hors course.
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets ...) sur le parcours en dehors des zones techniques: mise hors course

17. RECLAMATIONS

17.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

17.2 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats.

17.3 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

